



CERCLE D'ÉTUDES SOCIALES DE BINCHE.

LA COMPTABILITÉ

d'une caisse de réassurance

Etude théorique et pratique
sur la comptabilité des caisses de réassurance contre
la mortalité du bétail

PAR

Georges MALHERBE,

Directeur de la Mutuelle Athoise
et Membre du Conseil d'Administration de la Caisse de Réassurance
de l'Arrondissement d'Ath.

Prix : 1 FRANC.



Le cercle d'études sociales de Binche a publié et répandu depuis sa fondation plus de 375,000 brochures sur la question sociale.

RENAIX.

LEHERTE-COURTIN,
libraire,
rue de la Gare.

BRUXELLES.

OSCAR SCHEPENS
Société belge de librairie
rue Treurenberg

1904

14300



CERCLE D'ÉTUDES SOCIALES DE BINCHE.

LA COMPTABILITÉ *d'une Caisse de Réassurance*

CHAPITRE Ier

Quelques notions générales et préliminaires.

1. — Comment s'établit la nécessité d'une bonne comptabilité pour les caisses de réassurance.

La comptabilité est la science d'établir des comptes et de tenir les livres ou registres dans lesquels ces comptes sont inscrits. Cette science fixe les principes et les règles d'après lesquels ces comptes doivent se tenir, ces règles elles-mêmes n'ayant été établies que sur les données que fournissait une longue expérimentation. C'est en quelque sorte la résultante d'une expérience plusieurs fois séculaire. Une étude attentive permet, du reste, de découvrir bientôt les raisons qui les ont fait adopter. Elles visent avant tout à établir l'ordre le plus parfait et la clarté la plus grande dans les écritures et à faciliter les opérations de contrôle, si bien que les intéressés puissent toujours se rendre un compte exact de la marche de leurs affaires, et exercer un contrôle permanent et rapide sur les registres où leur situation est relatée.

Les caisses de réassurance se groupent en deux catégories bien distinctes selon qu'elles fédèrent des sociétés de secours mutuels ou des sociétés d'assurance contre la mortalité du bétail.

Les fédérations mutualistes groupent les sociétés de secours mutuels, organisent l'assurance des maladies qui durent plus de six mois, fournissent aux sociétés fédérées les registres et autres documents sociaux dont elles font usage, reçoivent et distribuent certains subsides des pouvoirs publics et s'occupent du placement de leurs fonds disponibles. Elles sont donc en relations d'affaires avec les sociétés simplement fédérées, avec les sociétés qui participent au service de la réassurance, avec les imprimeurs qui fournissent les registres sociaux et imprimés divers, avec les collectivités tant publiques que privées qui leur octroient des subsides, et enfin avec les organismes divers, caisse d'épargne ou caisse rurale, chez lesquels elles placent leurs disponibilités.



De même, les caisses de réassurance du bétail groupent les sociétés locales d'assurance contre la mortalité du bétail, organisent la réassurance proprement dite, fournissent aux sociétés affiliées les registres et autres imprimés dont elles se servent, reçoivent et distribuent selon certaines règles les subsides des pouvoirs publics et cherchent un placement sûr et rémunérateur pour leurs fonds disponibles. Elles ont donc des relations d'affaires avec les sociétés fédérées, avec les pouvoirs publics, avec les imprimeurs et avec les banques où elles déposent leurs disponibilités.

Il y a là une grande variété d'opérations qui doivent paraître dans les registres sociaux et qu'il importe de ne pas confondre. C'est pourquoi, il est nécessaire, dans l'intérêt des membres comme dans l'intérêt de la société que les inscriptions se fassent toujours avec ordre, clarté et méthode.

Mais pour introduire dans les registres sociaux d'une caisse de réassurance l'ordre, la clarté et la facilité de contrôle, est-il besoin d'inventer des méthodes nouvelles? Pourquoi ne pas admettre les méthodes généralement en usage et qui ont fait leurs preuves? C'est ce que nous pensons et c'est pourquoi nous nous efforçons d'adapter à la comptabilité spéciale des caisses de réassurance, les méthodes généralement préconisées par la science de la comptabilité.

II. — Comment il faut concevoir la comptabilité d'une caisse de réassurance.

Toute bonne comptabilité repose essentiellement sur une classification méthodique des différentes opérations faites. Ces groupements méthodiques d'opérations prennent le nom de comptes. Ceux-ci se divisent en deux grandes catégories : les comptes collectifs qui s'inscrivent dans un registre spécial dénommé « registre des comptes collectifs », et les comptes individuels qui s'inscrivent dans un registre qui porte le nom de « registre des comptes individuels ».

1^e Les comptes collectifs.

Les comptes collectifs groupent toutes les opérations de même nature et les chiffres qui s'y rapportent. Ce sont le compte caisse, le compte sociétés fédérées, le compte réassurance, le compte fournisseurs, le compte banque, le compte magasin, le compte profits et pertes, et le compte frais généraux. Chacun de ces comptes se subdivise à son tour en un compte débiteur et un compte créditeur, le débit indiquant tout ce que le compte reçoit, et le crédit tout ce qu'il fournit ou est censé fournir.

Examinons donc le sens et la signification des différents comptes collectifs et voyons l'usage qu'il en faut faire dans une caisse de réassurance.

Le compte-caisse relate tout ce qui entre dans la caisse et tout ce qui en sort. Il permet d'établir à chaque instant quel est le montant de l'encaisse.

Les recettes s'inscrivent au débit et les dépenses au crédit de la manière suivante :

DÉBIT

- 1^e Les droits d'entrée, les cotisations fédérales, les cotisations de réassurance et les amendes.
- 2^e Les cotisations des membres honoraires et les subsides des collectivités tant privées que publiques.
- 3^e Les recettes provenant de la vente des registres et imprimés sociaux.
- 4^e Les retraits de fonds déposés soit à la caisse rurale, soit à la caisse d'épargne.
- 5^e Les frais de premier établissement et les frais de gestion.

CRÉDIT

- 1^e Les indemnités de réassurance payées aux sociétés fédérées.
- 2^e Les paiements effectués aux fournisseurs.
- 3^e Les subsides alloués aux sociétés fédérées.
- 4^e Les dépôts effectués soit à la caisse rurale soit à la caisse d'épargne.
- 5^e Les frais de premier établissement et les frais de gestion.

Le compte sociétés fédérées relate toutes les opérations que la caisse de réassurance fait avec les sociétés fédérées, à l'exception des opérations de réassurance qui sont réservées au compte réassurance. On y inscrit les paiements de cotisation fédérale, les amendes pour retard dans le paiement des cotisations fédérales, les subsides spéciaux accordés aux sociétés fédérées par la caisse de réassurance, les factures des fournitures que leur fait la caisse de réassurance et les paiements effectués par les sociétés fédérées pour les fournitures reçues. Les opérations s'inscrivent comme suit au débit et au crédit :

DÉBIT

- 1^e Le montant des factures pour fourniture de registres et d'imprimés sociaux aux sociétés fédérées.
- 2^e Le montant des subventions spéciales accordées par la caisse de réassurance aux sociétés fédérées.
- 3^e Les recettes provenant de cotisations fédérales indûment payées.

CRÉDIT

- 1^e Les paiements de cotisation fédérale
- 2^e Les paiements d'amendes pour retard dans le paiement des cotisations fédérales.
- 3^e Les paiements effectués pour solder les factures de registres et d'imprimés sociaux.

Le compte réassurance relate toutes les opérations qui se rapportent à l'assurance spéciale dont se charge la caisse de réassurance. Ce compte reçoit les indemnités de réassurance payées aux sociétés fédérées et fournit ou paie les cotisations afférentes au service de la réassurance. Les inscriptions se font donc comme suit au débit et au crédit :

DÉBIT

- 1^e Le montant des indemnités de réassurance perçues par les sociétés fédérées.
- 2^e Le montant des restitutions de cotisations de réassurance indûment payées.

CRÉDIT

- 1^e Le montant des cotisations de réassurance payées par les sociétés fédérées.
- 2^e Le montant des amendes payées pour retard dans le paiement des cotisations de réassurance.

Ce compte permet de calculer si le service de réassurance laisse la caisse de réassurance en bénéfice ou en perte, et dans quelle mesure les opérations ont profité ou non aux sociétés fédérées.

Le compte fournisseur relate le détail des opérations que la caisse de





réassurance fait avec les libraires qui lui fournissent les registres et autres imprimés sociaux qu'elle recède aux sociétés fédérées. On y inscrit le montant des factures ainsi que les paiements effectués pour les solder. Les inscriptions se font donc comme suit au débit et au crédit :

DÉBIT

- 1^e Le montant des sommes reçues par les fournisseurs pour les fournitures livrées à la caisse de réassurance.
- 2^e La valeur des fournitures retournées à l'imprimeur ou au libraire pour un motif quelconque par la caisse de réassurance.

Ce compte permet d'établir la situation dans laquelle la caisse de réassurance se trouve vis-à-vis de ses fournisseurs, et de voir notamment quelles sont les fournitures reçues qui ont été payées, et ce qui reste à payer.

Le compte magasin relate le détail des fournitures que la caisse de réassurance a reçues de ses imprimeurs ou libraires, et des ventes qu'elle en fait aux sociétés fédérées lorsque celles-ci ont besoin soit de registres, soit d'imprimés sociaux. Les opérations s'inscrivent comme suit au débit et au crédit :

DÉBIT

- 1^e La valeur des registres et imprimés sociaux destinés aux sociétés fédérées.
- 2^e La valeur des registres et imprimés sociaux destinés à la caisse de réassurance.
- 3^e Le montant des frais de transport de ces registres et de ces imprimés.

Ce compte permet d'établir à chaque instant quelle est la valeur des registres non encore cédés aux sociétés fédérées et de déterminer si le service des imprimés sociaux laisse la caisse de réassurance en bénéfice ou en perte.

Le compte banque relate les opérations de dépôts ou de retraits que la caisse de réassurance fait, soit avec la caisse générale d'épargne, soit avec la caisse rurale où elle a un compte courant de dépôt. Ce compte permet à la société déposante de savoir à chaque instant quel est le solde de ses dépôts. Ceux-ci s'inscrivent au débit parce que le compte banque les reçoit, tandis que les retraits s'inscrivent au crédit, le compte banque étant censé les fournir. Les inscriptions se font d'après les indications suivantes ;

DÉBIT

- 1^e Les dépôts que la caisse de réassurance effectue, soit à la caisse d'épargne, soit à la caisse rurale.
- 2^e Le montant des intérêts auxquels la caisse de réassurance a droit pour ses dépôts.

CRÉDIT

- 1^e Les retraits que la caisse de réassurance effectue sur ses fonds déposés.
- 2^e Le montant des intérêts payés à la caisse de réassurance pour ses dépôts.

Le compte profits et pertes relate le détail des profits et des pertes que réalise la caisse de réassurance. Sont réputés bénéfices ou profits : les cotisations des membres honoraires, les subsides des collectivités tant publiques que privées, les bonus du compte sociétés fédérées et du compte réassurance, les intérêts dus par la banque pour dépôts, et le solde débiteur du compte frais généraux; sont réputés pertes : les malis du compte sociétés fédérées et du compte réassurance, et le solde créditeur du compte frais généraux. Les pertes s'inscrivent au débit et les bénéfices au crédit, de la façon suivante :

DÉBIT

- 1^e Les pertes ou malis du compte sociétés fédérées et du compte réassurance. (Solde créditeur de ces deux comptes.)
- 2^e Le solde créditeur du compte frais généraux.

CRÉDIT

- 1^e Les subsides des collectivités tant publiques que privées et les cotisations des membres honoraires.
- 2^e Les bénéfices réalisés sur le compte sociétés fédérées et sur le compte réassurance. (solde débiteur de ces deux comptes)
- 3^e Le solde débiteur du compte frais généraux.

Ce compte permet d'établir si la caisse de réassurance est en bénéfice ou en perte sur l'ensemble des opérations qu'elle a faites dans le cours d'un exercice donné.

Enfin, *le compte frais généraux* relate le détail des frais qu'occasionnent la mise en train et l'administration de la caisse de réassurance. Les inscriptions s'y font comme suit au débit et au crédit :

DÉBIT

- 1^e Le montant des frais du premier établissement.
- 2^e Le montant des frais ordinaires d'administration.
- 3^e Le solde débiteur de la balance de clôture.

CRÉDIT

- 1^e Les rentrées de frais généraux entièrement payés.
- 2^e Le solde créditeur de la balance de clôture.

Ce compte permet de déterminer, enfin de chaque exercice, le montant réels des frais d'administration et de gestion que doit supporter une caisse de réassurance.

La comptabilité en partie double exige que chaque opération sociale paraîsse deux fois dans les écritures: une première fois au crédit du compte qui fournit ou est censé fournir, et une seconde fois au débit du compte qui reçoit ou est censé recevoir. Le tableau suivant nous indique comment doivent aussi s'inscrire chacune des opérations que fait une caisse de réassurance.



LIBELLÉ DES OPÉRATIONS	IL FAUT LES INSCRIRE AU	
	DÉBIT DE	CRÉDIT DE
I. — Le mouvement des fonds sociaux.		
1 ^o Les cotisations et les amendes fédérales.	Caisse.	Sociétés fédérées. Réassurance.
2 ^o Les cotisations et les amendes de réassurance.	Caisse.	Profits et pertes.
3 ^o Les subides et les cotisations des membres honoraires.	Caisse.	Sociétés fédérées.
4 ^o Le produit de la vente de registres aux sociétés fédérées.	Frais généraux.	Magasin.
5 ^o La valeur des registres utilisés par la caisse de réassurance elle-même.	Réassurance.	
6 ^o Les indemnités de réassurance.	Sociétés fédérées.	Caisse
7 ^o Les subides spéciaux alloués aux sociétés fédérées.	Banque.	Caisse.
8 ^o Les recettes provenant de la banque.	Caisse.	Banque.
9 ^o Les dépôts et versements divers effectués en Banque.	Banque.	Caisse.
10 ^o Les paiements de frais généraux.	Frais généraux.	Caisse.
11 ^o Les paiements de fournisseurs.	Fournisseurs.	Caisse.
II. — Les opérations d'assurance.		
1 ^o Les cotisations de réassurance.	Caisse.	Réassurance.
2 ^o Les indemnités de réassurance.	Réassurance.	Caisse.
3 ^o Les amendes pour retard dans le paiement des cotisations de réassurance.	Caisse.	Réassurance.
4 ^o Les restitutions de cotisations de réassurance indûment payées.	Réassurance.	Caisse.
III. Les opérations de fournitures sociales		
1 ^o Les factures des fournisseurs.	Magasin.	Fournisseur.
2 ^o Le paiement des fournisseurs.	Fournisseur.	Caisse.
3 ^o La livraison de fournitures aux sociétés fédérées.	Sociétés fédérées.	Magasin.
4 ^o Les paiements effectués par les sociétés fédérées pour fournitures reçues.	Caisse.	Sociétés fédérées.
5 ^o Les fournitures utilisées par la caisse de réassurance.	Frais généraux.	Magasin.
IV. — Les opérations de Banque.		
1 ^o Les dépôts faits à la caisse d'épargne.	Banque	Caisse.
2 ^o Les intérêts dus pour les dépôts.	Banque	Profits et pertes.
3 ^o Les intérêts payés pour les dépôts.	Caisse.	Banque.
4 ^o Les retraits.	Caisse.	Banque.
V. — Le calcul des profits et pertes.		
1 ^o Les cotisations des membres honoraires et les subides.	Caisse.	Profits et pertes.
2 ^o Les bons du compte-sociétés fédérées.	Sociétés fédérées.	Profits et pertes.
3 ^o Les bons du compte-réassurance.	Réassurance	Profits et pertes.
4 ^o Les malis du compte-sociétés fédérées.	Profits et pertes	Sociétés fédérées.
5 ^o Les malis du compte-réassurance.	Profits et pertes	Réassurance.
6 ^o Les intérêts dus par la banque.	Banque	Profits et pertes.
7 ^o Le solde créditeur du compte-frais généraux	Profits et pertes.	Frais généraux.
8 ^o Le solde débiteur du compte-frais généraux.	Frais généraux.	Profits et pertes.
VI. — Les frais généraux.		
1 ^o Les frais d'administration et de premier établissement.	Frais généraux.	Caisse.
2 ^o Les rentées de frais génér. indûment payés.	Caisse.	Frais généraux.
3 ^o Le solde créditeur du compte-frais généraux.	Profits et pertes.	Frais généraux.
4 ^o Le solde débiteur du compte-frais généraux.	Frais généraux.	Profits et pertes.

2^o *Les comptes individuels.*

Les comptes individuels, de leur côté, groupent toutes les opérations que fait la caisse de réassurance avec chacun de ceux avec qui elle est en relation d'affaires, ceux-ci ayant tous et chacun un compte spécial où viennent se concentrer les opérations de toute nature qui les intéressent. Chacune des sociétés fédérées, chacune des fournisseurs, chacune des banques faisant des affaires avec la caisse de réassurance a donc un compte individuel spécial. Chaque compte individuel se subdivise à son tour en un compte débiteur et un compte créditeur, le compte créditeur relatant tout ce qui est fourni ou payé et le compte débiteur, tout ce qui est reçu ou encassé par le titulaire du compte.

Certains comp' es collectifs ne sont qu'une concentration de comptes individuels de même nature : ainsi les comptes individuels ouverts à chaque des sociétés fédérées viennent se concentrer en un compte collectif unique, le compte-sociétés fédérées ; les comptes individuels ouverts à chaque des fournisseurs se concentrent en un compte-fournisseurs collectif unique ; les comptes individuels ouverts à chacune des banques en relation d'affaires avec la caisse de réassurance se concentrent, eux aussi, en un compte collectif unique, le compte-banque.

Recherchons donc le sens et la signification des principaux types de comptes individuels et voyons l'usage qu'il en faut faire dans une caisse de réassurance.

Le compte individuel d'une société fédérée. — Chaque société fédérée a un compte individuel où se groupe toute la série des opérations que le titulaire du compte fait avec la caisse de réassurance. On inscrit au débit tout ce que le compte reçoit et au crédit tout ce qu'il paie ou fournit. Les inscriptions se font donc comme suit :

- | DÉBIT | CRÉDIT |
|---|---|
| 1 ^o Les subides alloués par la caisse de réassurance au titulaire du compte. | 1 ^o Les paiements de cotisations et d'amendes fédérales. |
| 2 ^o Les indemnités de réassurance allouées au titulaire du compte. | 2 ^o Les paiements de cotisations et d'amendes de réassurance. |
| 3 ^o Les restitutions de cotisations indûment perçues. | 3 ^o Les paiements de fournitures de registres et d'imprimés sociaux. |



Le compte permet de voir dans quelle situation la société intéressée se trouve vis-à-vis de la caisse de réassurance et de constater si les opérations sociales la constituent en bénéfice ou en perte.

Le compte individuel d'un fournisseur. — Chacun des fournisseurs a également son compte individuel où se concentre le détail des opérations qu'il fait avec la caisse de réassurance. On y inscrit au débit tout ce que le fournisseur reçoit à titre de paiement ou autrement, et au crédit tout ce qu'il fournit à la caisse de réassurance. Les opérations doivent donc s'inscrire de la façon suivante :

DÉBIT

- 1^o Le montant des fonds reçus par le fournisseur en paiement des fournitures faites.
- 2^o La valeur des fournitures retournées par la caisse de réassurance pour un motif quelconque.

CRÉDIT

- 1^o Le montant des factures pour fournitures faites à la caisse de réassurance.
- 2^o Le montant des paiements effectués par le fournisseur pour les fournitures qui lui ont été retournées par la caisse de réassurance.

Ce compte permet d'établir dans quelle situation la caisse de réassurance se trouve vis-à-vis de chacun de ses fournisseurs et de savoir combien elle doit à chacun d'eux.

Le compte individuel d'une banque. — Enfin chacune des banques avec lesquelles la caisse de réassurance est en rapport pour le placement de ses disponibilités, que ce soit une caisse rurale ou la Caisse générale d'épargne, a son compte individuel où s'inscrivent les différentes opérations qui l'intéressent. Les opérations s'inscrivent au débit et au crédit de la façon suivante :

DÉBIT

- 1^o Les dépôts effectués par la caisse de réassurance.
- 2^o Les intérêts dus par la banque à la caisse de réassurance pour dépôts.

CRÉDIT

- 1^o Les remboursements effectués par la banque à la caisse de réassurance.
- 2^o Les intérêts payés par la banque pour les dépôts de la caisse de réassurance.

Ce compte fixe donc la situation exacte et réelle de chacune de ces banques vis-à-vis de la caisse de réassurance.

CHAPITRE II.

La tenue des livres d'une caisse de réassurance.

I. — Le registre des comptes collectifs.

Le registre des comptes collectifs est donc celui qui concentre les comptes collectifs dont nous avons parlé plus haut c'est-à-dire le compte-caisse, le compte-sociétés fédérées, le compte-fournisseurs, le compte-magasin, le compte-réassurance, le compte-banque, le compte-profits et pertes et le compte-frais généraux. Ces différents comptes y apparaissent selon les méthodes de la comptabilité américaine c'est-à-dire sur deux folios qui se font face, et ils s'y joignent à un compte spécial qui les concerne tous et qui a pour titre la dénomination de « sommes totales ». Ce compte global correspond à celui qu'aura le journal dans la comptabilité ordinaire.

Les opérations s'y inscrivent de la manière suivante : le libellé de l'article mentionne le compte qui fournit et le compte qui reçoit et les sommes y afférentes y paraissent trois fois : une première fois dans la colonne des totaux, une seconde fois au crédit du compte qui fournit et une troisième fois au débit du compte qui reçoit. Ainsi par exemple, les cotisations des membres effectifs s'inscrivent d'abord dans la colonne des totaux, puis au crédit du compte sociétés fédérées qui fournit les cotisations, et enfin au débit du compte-caisse qui les reçoit. Cette triple inscription rend en quelque sorte le contrôle automatique, grâce aux balances de vérification dont nous allons parler.

Les balances de vérification se font nécessairement au bas de chaque folio, mais on peut les établir plus souvent et notamment toutes les fois qu'une vérification est nécessaire ou simplement utile. On y procède en additionnant toutes les sommes débitées et toutes les sommes créditées. Les tableaux ainsi obtenus doivent être absolument égaux. S'ils ne le sont pas, c'est qu'une erreur s'est glissée dans les transcriptions. Il faut la rechercher de suite et la rectifier. Voici comment s'établissent les balances de vérification du registre dont nous publions ci-contre le modèle.

COMPTES	FOLIO 1.		FOLIO 2		FOLIO 3	
	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT
Caisse	1000	5	3100	2856	3100,00	2856,00
Sociétés fédérées	300	400	850	400	850,00	400,00
Réassurance	*	200	500	800	800,00	800,00
Fournisseurs	*	500	500	600	500,00	600,00
Magasin	505	250	600	250	606,00	250,00
Banque	*	*	1300	600	1325,70	600,00
Profits et pertes	*	1300	*	1300	580,00	1225,70
Frais généraux	50	*	50	*	70,00	70,00
Totaux	2755	2755	6006	6006	7771,70	7771,70



DATES		Période du Grand-Livre	OPÉRATIONS	Sommes partielles	Sommes totales	CAISSE	
Mois	Jour					débit	crédit
1903							
Janvier	2		Caisse à profits et pertes.				
			Subside de l'état	1000,00			
			Subside de la Province	100,00			
			Cotisations de membres honoraires :				
			Jean Arsouille	20,00			
			Arthur Fripouillie	20,00			
			Louis Totin	20,00			
			Pierre Tintulu	20,00			
			Ernest Desin	10,00			
			Victor Fadou	10,00			
			François Lebeau	25,00			
			Henri Lohane	25,00			
			Joseph Leroux	25,00			
			Victorin Lebeau	25,00	1300,00	1300,00	
Janvier	3		Magasin à divers.				
			A fournisseur à Louis Piquedure s/l.	500,00			
			A caisse : n/paiement frais de port	5,00	505,00	5,00	
Janvier	5		Caisse à sociétés fédérées.				
			Leur paiement cotisation fédérale :				
			Mutuelle Athoise	10,00			
			St-Roch à Isièvre	10,00			
			St-Eloi à Meulin-l'Évêque	10,00			
			de Chievres	10,00			
			de Lens	10,00			
			de Rebaix	10,00			
			d'Irenonwies	10,00			
			de Lanquesaint	10,00			
			de Mainvaut	10,00			
			de Ligne	10,00			
Janvier	6		Frais généraux à magasin.				
			Registres et imprimés utilisés par la caisse	50,00			
Janvier	7		Sociétés fédérées à magasin.				
			N/fourniture registres et imprimés sociaux :				
			Mutuelle Athoise	30,00			
			St-Roch à Isièvre	30,00			
			St-Eloi à Meulin-l'Évêque	30,00			
			de Chievres	30,00			
			de Lens	30,00			
			de Rebaix	30,00			
			d'Irenonwies	30,00			
			de Lanquesaint	30,00			
			de Mainvaut	30,00			
			de Ligne	30,00	300,00		
Février	15		Caisse à sociétés fédérées.				
			Leur paiement fournitures sociales :				
			Mutuelle Athoise	30,00			
			St-Roch à Isièvre	30,00			
			St-Eloi à Meulin-l'Évêque	30,00			
			de Chievres	30,00			
			de Lens	30,00			
			de Rebaix	30,00			
			de Lanquesaint	30,00			
			d'Irenonwies	30,00			
			de Mainvaut	30,00			
			de Ligne	30,00	300,00	300,00	
Mars	30		Caisse à réassurance.				
			Leur paiement colis, trim. de réassurance :				
			Mutuelle Athoise	20,00			
			St-Roch à Isièvre	20,00			
			St-Eloi à Meulin-l'Évêque	20,00			
			de Chievres	20,00			
			de Lens	20,00			
			de Rebaix	20,00			
			de Lanquesaint	20,00			
			d'Irenonwies	20,00			
			de Mainvaut	20,00			
			de Ligne	20,00	200,00	200,00	
					225,00	1900,00	5,00

DATES		Période du Grand-Livre	OPÉRATIONS	Sommes partielles	Sommes totales	CAISSE		SOCIÉTÉS FÉDÉRÉES		RÉASSURANCE		FOURNISSEURS		MAGASIN		BANQUE		PROFITS ET PERTES		FRAIS GÉNÉRAUX	
Mois	Jour					débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit
1903																					
Janvier	2		Caisse à profits et pertes.																		
			Subside de l'état	1000,00																	
			Subside de la Province	100,00																	
			Cotisations de membres honoraires :																		
			Jean Arsouille	20,00																	
			Arthur Fripouillie	20,00																	
			Louis Totin	20,00																	
			Pierre Tintulu	20,00																	
			Ernest Desin	10,00																	
			Victor Fadou	10,00																	
			François Lebeau	25,00																	
			Henri Lohane	25,00																	
			Joseph Leroux	25,00																	
			Victorin Lebeau	25,00	1300,00	1300,00															
Janvier	3		Magasin à divers.																		
			A fournisseur à Louis Piquedure s/l.	500,00																	
			A caisse : n/paiement frais de port	5,00	505,00	5,00															
Janvier	5		Caisse à sociétés fédérées.																		
			Leur paiement cotisation fédérale :																		
			Mutuelle Athoise	10,00																	
			St-Roch à Isièvre	10,00																	
			St-Eloi à Meulin-l'Évêque	10,00																	
			de Chievres	10,00																	
			de Lens	10,00																	
			de Rebaix	10,00																	
			d'Irenonwies	10,00																	
			de Lanquesaint	10,00																	
			de Mainvaut	10,00																	
			de Ligne	10,00	300,00																
Janvier	6		Frais généraux à magasin.																		
			Registres et imprimés utilisés par la caisse	50,00																	
Janvier	7		Sociétés fédérées à magasin.		</																





DATES			OPÉRATIONS	Sommes partielles	Sommes totales	CAISSE		SOCIÉTÉS FÉDÉRÉES		RÉASSURANCE		FOURNISSEURS		MAGASIN		BANQUE		PROFITS ET PERTES		FRAIS GÉNÉRAUX			
Mois	Jour	Folio du Grand-Livre				débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit	débit	crédit		
Décemb.	29		Report		6000.00	3100.00	2956.00		30.00	400.00	500.00	800.00	500.00	600.00	600.00	350.00	4300.00	600.00		4300.00	50.00		
	31		Frais généraux à caisse. Frais de correspondance et d'administration.		20.00		20.00														20.00		
			Profits et pertes à divers.																				
			A frais généraux : Solde de ce compte	70.00																			
			A sociétés fédérées : Mail de ce compte	450.00	520.00																		
			Divers à profits et pertes.																				
			Réassurance : Boni de ce compte	900.00																			
			Banque : Intérêts dus sur dépôts	25.70	325.70																		
					7751.00	3100.00	2876.00																
			Balance de sortie à divers.																				
			A caisse : Non espèces en caisse	224.00																			
			A magasin : N/fournitures en magasin	256.00																			
			A banque : N/dépôts intérêts compris	725.70																			
			Divers à balance de sortie.																				
			Fournisseurs : Montant de leurs factures	100.00																			
			Profits et pertes : Bénéfices réalisés	1105.70	1205.70																		
						3100.00	3490.40																
1904			Divers à balance d'entrée.																				
	Janvier	1	Caisse : N/espèces en caisse	224.00																			
			Magasin : N/fournitures en magasin	256.00																			
			Banque : N/dépôts intérêts compris	725.70																			
			Balance d'entrée à divers.																				
			A fournisseurs : Montant de leurs factures	100.00																			
			A profits et pertes: N/dépôts intérêts compris	1105.70	1205.70																		
	Janvier	5	Fournisseurs à caisse.																				
			N/paiement																				
	Janvier	10	Caisse à profits et pertes.																				
			N/subsidie Etat																				
			N/receites cotisat. membres honoraires																				
			Jean Arsonville	1000.00																			
			Arthur Fripouille	20.00																			
			Louis Tatin	20.00																			
			Pierre Tintin	20.00																			
			Ernest Besin	20.00																			
			Victor Fadou	10.00																			
			François Lebeau	10.00																			
			Henri Leblanc	20.00																			
			Joseph Leroux	30.00																			
			Victorin Lebeau	30.00	1200.00																		
	Janvier	15	Caisse à divers.																				
			A sociétés fédérées : N/rec. cotis. fédérales																				
			Mutuelle Athoise																				
			St-Roch à Isbergues	10.00																			
			St-Eloi à Moulins-l'Evêque	10.00																			
			de Chievres	10.00																			
			de Lens	10.00																			
			de Rebaix	10.00																			
			d'Irionweil	10.00																			
			de Lanquesaint	10.00																			
			de Malivaut	10.00																			
			de Ligne	10.00																			
	Janvier	15	Banque à caisse.																				
			N/dépôt																				
					400.00																		
						400.00																	
							400.00																
								400.00															
									400.00														
										400.00													
											400.00												
												400.00											
													400.00										
														400.00									
															400.00								
																400.00							
																	400.00						
																		400.00					
																			400.00				
																				400.00			
																					400.00		
			</td																				



En fin d'exercice, les écritures se clôturent définitivement par ce qu'on appelle la balance de clôture. Elle se fait pour chacun des comptes pris isolément et s'obtient en équilibrant les totaux du débit et les totaux du crédit correspondant. Par cela, on établit la différence entre les deux totaux et on l'inscrit en dessous du total le moins élevé. La passation des écritures se fait en tenant compte de ce principe que la balance de clôture et de sortie est censée recevoir les différences créditées c'est-à-dire inscrites au crédit, et fournir les différences débitées c'est-à-dire inscrites au débit d'un même compte. Quant à la balance d'entrée ou d'ouverture par laquelle commencent les écritures du nouvel exercice social, elle s'établit en inscrivant les différences dont nous venons de parler dans la colonne opposée à celle où on a dû les inscrire pour la balance de sortie. Les différences débitées à la balance de sortie sont donc créditées à la balance d'entrée, et les différences créditées à la balance de sortie sont débitées à la balance d'ouverture. Le modèle que nous venons de publier montre du reste, la chose mieux que toute théorie.

La balance d'entrée nous fournit les éléments constitutifs du bilan, les sommes inscrites au débit formant l'actif et les sommes inscrites au crédit formant le passif. Le bilan de la société dont nous avons établi les comptes fictifs s'établiront donc comme suit :

	ACTIF		PASSIF
Caisse	224.00	Fournisseurs	100.00
Magasin	256.00	Profits et pertes	1105.70
Banque	725.70		
Total	1205.70	Total	1205.70

Les fournisseurs ne sont autres que les imprimeurs qui ont fourni à la Caisse de réassurance les registres sociaux qui lui sont nécessaires pour elle-même et pour les sociétés fédérées.

II. — Le registre des comptes individuels.

Le registre des comptes individuels est un registre où chacun des comptes qu'on a concentrés et groupés dans les comptes collectifs dont nous avons parlé plus haut, a un compte spécial qui lui est ouvert sur un folio à lui seul réservé. Les principaux d'entre les comptes ainsi individualisés sont ceux qu'on ouvre à chacune des sociétés fédérées et réassurées, à chacun des fournisseurs et à chacune des sociétés d'épargne chez lesquelles la caisse de réassurance a un compte-courant de dépôt.

Le but des comptes individuels diffère évidemment de celui que poursuivent les comptes collectifs. Ceux-ci ont pour but d'établir une grande clarté dans les écritures sociales, d'en favoriser le contrôle rapide, et de présenter à chaque instant une vue synthétisée de la situation de la caisse de réassurance dans les grandes lignes de son activité. Les comptes individuels poursuivent un but qui leur est propre et particulier et qui se différencie selon le groupe auquel ils appartiennent. Ainsi, les comptes spéciaux ouverts à chacune des sociétés fédérées a pour but d'établir nettement leur situation personnelle vis-à-vis de la caisse de réassurance, ce qu'elles ont payé, ce qu'il leur reste à payer et ce qu'elles en ont reçu. Les comptes individualisés ouverts soit à la caisse d'épargne, soit à la caisse rurale où la caisse de réassurance dépose ses disponibilités, visent à déterminer nettement la situation respective du déposant et du dépositaire ; et ainsi de suite pour chacun des comptes individuels.

Chacun des comptes individuels se subdivise en un crédit et un débit, le débit indiquant ce que le compte reçoit et le crédit, ce qu'il paie ou fournit. C'est ainsi que le crédit du compte ouvert à chacune des sociétés fédérées ou réassurées relate ce que chacune d'elles paie c'est-à-dire le droit d'entrée, les cotisations et les amendes, tandis que le débit indique ce que chaque société reçoit à titre d'indemnité aussi bien qu'à titre de subside, de même, chaque compte individuel pourrait se subdiviser en un compte fédération et un compte réassurance qui constituent des opérations tout à fait distinctes.

Notons avec soin que le registre des comptes individuels pourrait avantageusement être remplacé par des fiches dressées d'après le modèle que nous préconisons, chaque folio du registre des comptes individuels étant remplacé par une fiche de forme identique.



— 20 —

MUTUELLE ATHOISE

Folio 1

DATES		Folio du Journal	OPÉRATIONS	DÉBIT		CRÉDIT	
mois	jour			sommes partielles	sommes totales	sommes partielles	sommes totales
1903							
Janv.	5		s/paiem. cotis. fédérale			10.00	
"	7		fact. des registres reçus		50.00		
Févr.	15		s/paiement registres			30.00	
Mars	30		s/paiement cotis. trim. de réassur.			20.00	
Juin	28		s/paiement cotis. trim. de réassur.			20.00	
Sept.	23		s/paiement cotis. trim. de réassur.			20.00	
Nov.	20		s/recette indemn. de réassurance	200.00			
Déc.	24		s/recette subside fédéral	50.00	250.00		
"	27		s/paiem. cotis. trim. de réassur.		50.00		20.00
			Bénéfice réalisé par la société		330.00	420.00	210.00
1904							
Janv.	15		s/paiement cotis. fédérale		10.00		
			s/paiement cotis. trim. de réass.		20.00	30.00	

MUTUELLE ST-ROCH D'ISIERE

Folio 2

DATES		Folio du Journal	OPÉRATIONS	DÉBIT		CRÉDIT	
mois	jour			sommes partielles	sommes totales	sommes partielles	sommes totales
1903							
Janv.	5		s/paiem. cotis. fédérale			10.00	
"	7		fact. des registres reçus		30.00		
Févr.	15		s/paiement registres			30.00	
Mars	30		s/paiem. cot. trim. de réass.			20.00	
Juin	28		s/paiem. cot. trim. de réass.			20.00	
Sept.	23		s/paiem. cot. trim. de réass.			20.00	
Nov.	20		s/recette indemn. de réass.	100.00			
Déc.	24		s/recette subs. féd.	50.00	150.00		
			s/paiem. cot. trim. de réass.		20.00		
			Bénéfice réalisé par la société		180.00	120.00	60.00
1904							
Janv.	15		s/paiem. cotisation fédérale		10.00		
			s/paiem. cot. trim. de réass.		20.00	30.00	

MUTUELLE ST-ÉLOI DE MERSLIN-L'ÉVÈQUE

Folio 3

DATES		Folio du Journal	OPÉRATIONS	DÉBIT		CRÉDIT	
mois	jour			sommes partielles	sommes totales	sommes partielles	sommes totales
1903							
Janv.	5		s/paiem. cotis. fédérale			10.00	
"	7		facture des registres reçus			30.00	
Févr.	15		s/paiem. des registres			30.00	
Mars	30		s/paiem. cotis. trim. de réass.			20.00	
Juin	28		s/paiem. cotis. trim. de réass.			20.00	
Sept.	23		s/paiem. cotis. trim. de réass.			20.00	
Nov.	20		s/recette indemn. de réass.	100.00			
Déc.	24		s/recette subside fédéral	50.00	150.00		
			s/paiem. cot. trim. de réass.		180.00	120.00	60.00
			Bénéfice réalisé par la société				
1904							
Janv.	15		s/paiem. cotisation fédérale		10.00		
			s/paiem. cot. trim. de réass.		20.00	30.00	

MUTUELLE DE CHIÈVRES

Folio 4

DATES		Folio du Journal	OPÉRATIONS	DÉBIT		CRÉDIT	
mois	jour			sommes partielles	sommes totales	sommes partielles	sommes totales
1903							
Janv.	5		s/paiem. cotisation fédérale			10.00	
"	7		facture des registres reçus			30.00	
Févr.	15		s/paiem. des registres			30.00	
Mars	30		s/paiem. cotis. trim. de réass.			20.00	
Juin	28		s/paiem. cotis. trim. de réass.			20.00	
Sept.	23		s/paiem. cotis. trim. de réass.			20.00	
Nov.	20		s/recette indemn. de réass.	100.00			
Déc.	24		s/recette subside fédéral	50.00	150.00		
			s/paiem. cotis. trim. de réass.		180.00	120.00	60.00
			Bénéfice réalisé				
1904							
Janv.	15		s/paiem. cotisation fédérale		10.00		
			s/paiem. cot. trim. de réass.		20.00	30.00	



— 22 —

MUTUELLE DE LENS

Folio 5

DATES		Folio du Journal	OPÉRATIONS	DÉBIT		CRÉDIT	
mois	jour			sommes partielles	sommes totales	sommes partielles	sommes totales
1903							
Janv.	5		s/paiem. cotisation fédérale . . .			10.00	
"	7		facture des registres reçus . . .	30.00			
Févr.	15		s/paiement registres . . .		30.00		
Mars	30		s/paiem. cotis. trim. de réass. . .		20.00		
Juin	28		s/paiem. cotis. trim. de réass. . .		20.00		
Sept.	23		s/paiem. cotis. trim. de réass. . .		20.00		
Nov.	20		s/rec. subside fédéral . . .	50.00			
Déc.	24		s/paiem. cotis. trim. de réass. . .		20.00		
				80.00	—	120.00	
			Pertes subies . . .		40.00		
1904							
Janv.	15		s/paiem. cotisation fédérale . . .	10.00			
"			s/paiem. cotis. trim. de réass. . .	20.00	30.00		

MUTUELLE DE REBAIX

Folio 6

DATES		Folio du Journal	OPÉRATIONS	DÉBIT		CRÉDIT	
mois	jour			sommes partielles	sommes totales	sommes partielles	sommes totales
1903							
Janv.	5		s/paiem. cotisation fédérale . . .			10.0	
"	7		facture des registres reçus . . .	31.00			
Févr.	15		s/paiement des registres . . .		30.00		
Mars	30		s/paiem. cotis. trim. de réass. . .		20.0		
Juin	28		s/paiem. cotis. trim. de réass. . .		20.00		
Sept.	23		s/paiem. cotis. trim. de réass. . .		20.00		
Nov.	20		s/recette subside fédéral . . .	50.00			
Déc.	24		s/paiem. cotis. trim. de réass. . .		20.00		
				80.00	—	120.00	
			Pertes subies . . .		40.00		
1904							
Janv.	15		s/paiem. cotisation fédérale . . .	10.00			
"			s/paiem. cotis. trim. de réass. . .	20.00	30.00		

MUTUELLE DE LANQUESAIN

Folio 7

DATES		Folio du Journal	OPÉRATIONS	DÉBIT		CRÉDIT	
mois	jour			sommes partielles	sommes totales	sommes partielles	sommes totales
1903							
Janvier	5		s/paiem. cotisation fédérale . . .				
Janvier	7		Facture des registres reçus . . .			30.00	10.00
Février	15		s/paiem. des registres . . .				
Mars	30		s/paiem. cotis. trim. de réass. . .			20.00	
Juin	28		s/paiem. cotis. trim. de réass. . .			20.00	
Sept.	23		s/paiem. cotis. trim. de réass. . .			20.00	
Nov.	20		s/recette subside fédéral . . .			50.00	
Déc.	24		s/paiem. cotis. trim. de réass. . .				
				80.00	—	120.00	
			Pertes subies . . .		40.00		
1904							
Janvier	15		s/paiement cotisation fédérale . . .			10.00	
"			s/paiem. cotis. trim. de réass. . .			20.00	30.00

MUTUELLE D'IRCHONWELZ

Folio 8

DATES		Folio du Journal	OPÉRATIONS	DÉBIT		CRÉDIT	
mois	jour			sommes partielles	sommes totales	sommes partielles	sommes totales
1903							
Janvier	5		s/paiem. cotisation fédérale . . .				
Janvier	7		Facture des registres reçus . . .			30.00	10.00
Février	15		s/paiement des registres . . .				
Mars	30		s/paiem. cotis. trim. de réass. . .			20.00	
Juin	28		s/paiem. cotis. trim. de réass. . .			20.00	
Sept.	23		s/paiem. cotis. trim. de réass. . .			20.00	
Nov.	20		s/recette subside fédérale . . .			50.00	
Déc.	24		s/paiem. cotis. trim. de réass. . .				
				80.00	—	120.00	
			Pertes subies . . .		40.00		
1904							
Janvier	15		s/paiem. cotisation fédérale . . .			10.00	
"			s/paiem. cotis. trim. de réass. . .			20.00	30.00



— 24 —

MUTUELLE DE MAINVAULT

Folio 9

DATES		Folio du Journal	OPÉRATIONS	DÉBIT		CRÉDIT	
mois	jour						
1903							
Janvier	5		s/paiement cotisation fédérale . . .			10.00	
Janvier	7		Facture des registres reçus . . .	30.00			
Février	15		s/paiement des registres . . .			30.00	
Mars	30		s/paiem. cotis. trim. de réass. . .			20.00	
Juin	28		s/paiem. cotis. trim. de réass. . .			20.00	
Sept.	23		s/paiem. cotis. trim. de réass. . .			20.00	
Nov.	20		s/recette subside fédéral . . .	50.00			
Déc.	24		s/paiem. cotis. trim. de réass. . .			20.00	
			Pertes subies . . .	80.00		120.00	
				40.00			
1904							
Janvier	15		s/paiement cotisation fédérale . . .			10.00	
			s/paiem. cotis. trim. de réass. . .			20.00	30.00

MUTUELLE DE LIGNE

Folio 10

DATES		Folio du Journal	OPÉRATIONS	DÉBIT		CRÉDIT	
mois	jour						
1903							
Janvier	5		s/paiement cotisation fédérale . . .			10.00	
Janvier	7		Facture des registres reçus . . .	30.00			
Février	15		s/paiement des registres . . .			30.00	
Mars	30		s/paiem. cotis. trim. de réass. . .			20.00	
Juin	28		s/paiem. cotis. trim. de réass. . .			20.00	
Sept.	23		s/paiem. cotis. trim. de réass. . .			20.00	
Nov.	20		s/recette subside fédéral . . .	50.00			
Déc.	24		s/paiem. cotis. trim. de réass. . .			20.00	
			Pertes subies . . .	80.00		120.00	
				40.00			
1904							
Janvier	15		s/paiement cotisation fédérale . . .			10.00	
			s/paiem. cotis. trim. de réass. . .			20.00	30.00

LOUIS BERTRAND, Fournisseur

Folio 11

DATES		Folio du Journal	OPÉRATIONS	DÉBIT		CRÉDIT	
mois	jour						
1903							
Janvier	3	1	s/facture registres . . .				
Avril	6	12	n/paiement registres . . .			500.00	
Déc.	40	42	s/facture imprimés sociaux . . .				
			Balance de clôture : reste dû . . .			100.00	
						600.00	
1904							
Janvier	4		Balance d'entrée : facture non reçue				100.00

BANQUE

Folio 12

DATES		Folio du Journal	OPÉRATIONS	DÉBIT		CRÉDIT	
mois	jour						
1903							
Avril	14	9	n/dépôt . . .	240 j.	1300.00	26.00	
Nov.	18	2	n/retrait . . .	60 j.			
					1300.00	26.00	600.00
						0.30	0.30
			La différence des intérêts à valoir . . .			25.70	
Déc.	31	2	A profits et pertes . . .				
			Intérêts dûs par Banque . . .			25.70	
			Par balance de sortie . . .				
			Solde des dépôts non retirés, intérêts compris . . .	360 j.			723.70
							723.70
1904							
Janvier	1	3	A balance d'entrée . . .				
			Solde des dépôts non retirés, intérêts compris . . .	360 j.	723.70	21.75	
			n/dépôt . . .	330 j.	1700.00	51.00	



Table des Matières.

CHAP. I. Quelques notions générales et préliminaires	3
I. Comment s'établit la nécessité d'une bonne comptabilité pour une caisse de réassurance	3
II. Comment il faut concevoir la comptabilité d'une caisse de réassurance	4
1 ^o Les comptes collectifs	4
2 ^o Les comptes individuels	9
CHAP. II. La tenue des livres d'une caisse de réassurance	11
I. Le registre des comptes collectifs	11
II. Le registre des comptes individuels.	19





